

**Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 27 juin 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni le jeudi 27 juin deux mil dix-neuf à vingt heures minutes à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno Raffin, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2019

Etaient présents : Mmes Lucienne Gavand, Marie Louise Granger, Amélie Moissonnier, Emilie Mayer et Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, et Jérôme Moulon, Eric Bernadac

Secrétaire de Séance : Mme Amélie Moissonnier.

Etaient excusés : Mme Agnès Poncet qui a donné pouvoir à M. Bernard Piroux, Mme Catherine Journet, Ms Frédéric Bonnet, Bernard Charra, Christophe Lefevre

-Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

- RIFSEEP : modification de la délibération du 23 mai 2019

Le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait voté un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et en raison de la prise de responsabilité de M. Pauget.

Le montant de la base annuel du Groupe B1 a été fixé à 7 010 € (à diviser par 2 compte tenu que le poste d'agent de maîtrise est un mi-temps) sans complément Indemnitaire annuel.

Par courrier en date du 06 juin 2019 la Préfecture a fait savoir que la délibération appelle l'observation suivante :

- ne pas fixer de part CIA est illégal. Le conseil municipal peut fixer un plafond relativement bas sans toutefois que celui-ci soit nul

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification de la RIFSEEP et fixe une part de CIA pour tous les groupes.

Groupe	Montant de base annuel*	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe B1	7 010.00 €	100.00 €
Groupe B2	1 608.96 €	50.00 €
Groupe C1	1 434.36 €	50.00 €
Groupe C2	999.60 €	50.00 €

- RGPD

Le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données est le nouveau texte de référence [européen](#) en matière de protection des [données à caractère personnel](#).

- Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'[Union européenne](#) et pose que la protection des personnes physiques, notamment celles des mineurs, à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental.
- Il responsabilise les acteurs traitant des données, en particulier en renforçant les sanctions financières.
- Il crédibilise la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités européennes de protection des données

Ce règlement est applicable à partir du 25 mai 2018 et sera obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

La réforme de 2004 de la Loi Informatique et Libertés et son décret d'application de 2005 avaient créé le correspondant informatique et libertés (CIL) (ou Correspondant à la protection des données personnelles (CPDP)). Les CIL étaient conseillés mais non imposés.

Le règlement européen impose la nomination obligatoire d'un [délégué à la protection des données](#) (Data Protection Officer en anglais) (DPO) lorsque le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public.

Cette fonction de DPO est définie dans le Règlement général sur la protection des données principalement par le considérant 97 et par sa section 4. L'article 37 traite de la désignation du délégué à la protection des données, l'article 38 décrit ses fonctions et l'article 39 liste ses missions.

Le DPO sera associé à toutes les questions de protection des données à caractère personnel. Ses principales missions seront de contrôler le respect du règlement, de conseiller le responsable des traitements sur son application, de coopérer et d'être le contact de la CNIL, de répondre aux sollicitations de personnes qui souhaitent exercer leurs droits.

Le délégué à la protection des données peut exécuter d'autres missions et tâches mais celles-ci ne doivent pas entraîner de conflit d'intérêts.

Le DPO n'endosse pas la responsabilité juridique concernant la conformité.

Afin d'assurer la continuité de la mission en l'absence du titulaire, un suppléant doit être nommé, il sera désigné au sein de la mission juridique ou du pôle numérique.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) propose, dans le cadre de son schéma de services aux communes, de mettre en œuvre une prestation gratuite.

Cette dernière comprend les missions de conseils techniques et juridiques, et la désignation d'un DPO mutualisé à l'échelle du territoire.

Au vu des enjeux pour la collectivité, des obligations réglementaires, il est proposé au conseil municipal :

- De désigner le [délégué à la protection des données mutualisé de CA3B, délégué à la protection des données de Coligny](#)
- De charger le Délégué à la protection des données mutualisé par lui à accomplir auprès de la CNIL les formalités nécessaires

DELIBERATION

Vu Le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicables à partir du 25 mai 2018

Vu l'avis du comité technique du XXXXXX

Considérant que la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) est obligatoire

Entendu le rapport de présentation

Sur proposition du Maire

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer afin de :

Autoriser le Maire à désigner le délégué à la protection des données mutualisé par CA3B délégué à la protection des données de COLIGNY

Charger le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

- Projet éolien sur les communes des Trois Châteaux et de Domsure

Ms Raffin et Bernadac ont assisté à la réunion publique qui s'est tenue le mercredi 26 juin 2019 en mairie de Chazelles.

Avant cette réunion, les tracts ont été adressés aux habitants de la commune des Trois Châteaux par le Maire et par les membres du conseil municipal opposé au projet



Lettre du Maire aux habitants des Trois Châteaux



Et pourtant ...

Mesdames, Messieurs,

En 2016, 8 Français sur 10 se déclaraient inquiets du réchauffement climatique et de ses conséquences. 91 % des Français estimaient que la transition énergétique était un enjeu prioritaire. 73 % des Français avaient une bonne image de l'énergie éolienne et 80 % pour les Français proches d'un parc éolien. Et pourtant ...

Au Forum économique mondial de 2019, la jeune militante suédoise Greta Thunberg déclarait : « Notre maison est en feu. Je veux que vous ressentiez la peur que je ressens chaque jour. Nous n'avons plus que douze ans pour agir. Et on ne fait rien ! ». Face à ce constat, la tentation peut être forte de baisser les bras et ne rien faire pour les générations futures. Ce serait impardonnable pour des élus qui ont la charge d'administrer un territoire. Le message ne peut pas être plus clair. Nous n'avons plus le luxe du temps. Nous devons agir maintenant. La jeunesse nous le demande. Et pourtant ...

Suite à une campagne mensongère, une poignée d'habitants ont fermé les bouches en troublant les cœurs réussissant à faire basculer le 25 mai 2019 une partie du conseil municipal des Trois Châteaux contre les études de faisabilité de projets éoliens. Je rappelle que le projet de la Compagnie Générale du Rhône (CNR), présenté il y a un an, avait connu la quasi unanimité du conseil municipal. La CNR, entreprise historique à majorité publique, avait été choisie après mise en concurrence. Une seule élue avait voté contre. Comme le disait Emile Zola « Je ne connais pas de plus grand crime civique » dans cette campagne anti éolienne. Et pourtant ...

En tant que premier édile de la commune des Trois Châteaux, je me dois de réagir et de prendre position. Depuis un an et demi, nous travaillons sur un projet d'un parc éolien de trois à cinq éoliennes avec la CNR, dans les bois de Chazelles, avec nos voisins de Domsure. Des études sont en cours, notamment les autorisations de l'armée, la force du vent sur la zone et l'insertion paysagère. L'armée a répondu par la positive et les premières analyses du vent sont encourageantes. Avant même l'étude paysagère, alors que la faisabilité du projet n'est pas encore certaine, la CNR a accepté de mandater un bureau d'études sur une insertion des éoliennes à partir de 4 points de vue (Belvédère de Saint-Jean d'Etreux, Mairie de Domsure, Chevalerie de Saint-Amour, Chazelles). Les études devraient continuer encore deux ans, avant de reconsulter le conseil municipal sur un projet mieux identifié. Le conseil municipal semble vouloir stopper les études sans débattre et connaître la faisabilité du projet, prétextant que la majorité de la population est contre le projet. Pour connaître l'avis de la population, je vais proposer une réunion publique le 26 juin à 20h dans la salle de Nanc lès Saint-Amour avec tous les acteurs qui peuvent intervenir sur le projet : population, élus, CNR, entreprises locales, ... Cette réunion publique sera suivie d'une réunion avec le Conseil Municipal et la CNR. Après, un conseil municipal sera convoqué au mois de juillet.

Depuis la création de la commune nouvelle, j'ai œuvré pour **tous les projets économiques** qui m'ont été présentés. J'ai défendu tous les projets auprès de la communauté de communes en tant que **Maire et Vice Président de porte du Jura**. J'ai défendu au sein de la commune la **sobriété énergétique** notamment en proposant aux conseillers municipaux la charte « **éclairons juste le Jura** » et le **programme Elum**. La commune a acheté plus de 6 ha de bois, **certifié récemment PEFC**. Nous proposons de nombreuses études sur la transition énergétique en collaboration avec le SIDEC : panneaux photovoltaïques, vélos électriques... Les élus des Trois Châteaux sont là pour étudier des projets maîtrisés et réfléchis face à de futurs éventuels projets individuels lucratifs et anarchiques auxquels le Maire ne pourra guère s'opposer. Devant un permis de construire valide, le Maire seul qu'il soit contre ou pour l'éolien sera dans l'obligation de le signer. Aujourd'hui la population des Trois Châteaux est à un tournant en ce qui concerne sa **politique de développement durable** et se doit de choisir pour un **projet économique et écologique**. C'est à vous de bâtir à votre échelle le **monde nouveau et décarboné de demain**.

Le projet éolien de la CNR aurait de nombreuses **retombées économiques et écologiques** pour la commune et les habitants des Trois Châteaux et de Porte du Jura. Le projet de 3 éoliennes soit un **parc de 10MW**, Ce sont d'abord des retombées fiscales : **6916 € /an pour la commune et 71 360 €/an pour Porte du Jura**, sans compter ce qui revient au département et à la région. La clé de répartition entre commune et EPCI est négociée au sein d'un **pacte fiscal**, d'où l'importance d'être présent à l'exécutif de Porte du Jura. Viennent ensuite les loyers qui avoisinent **40 000 € par an**. Si la commune participe en partie au projet éolien, elle peut encore **recevoir des dividendes ainsi que les « citoyens actionnaires »**. Les retombées sur les acteurs locaux sont indéniables car la CNR est membre du **cluster Wind4Future**, qui regroupe les entreprises de Bourgogne Franche Comté actives dans l'éolien. Il reste à nos entreprises locales **d'y adhérer**, j'organise le **18 juin 2019** une rencontre entre la CNR et les entreprises de Porte de Jura qui ont répondu **très favorablement**. Les retombées écologiques sont indéniables, les éoliennes pourraient alimenter **8000 à 14 000 habitants** mettant Porte de Jura en **autonomie énergétique**. Le projet de la CNR c'est **13 500 t de CO2 évité** et **98 % des composants éoliens recyclables**. Et pourtant ...

Dans la gestion de la cité, un **seul leitmotiv** m'accompagne lors de chaque décision ou proposition : **l'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier**. N'étant pas dans une tour d'ivoire, j'entends les arguments des anti éoliens mais ils sont souvent **sélectifs** et ils font d'un **cas particulier une généralité**. Et pourtant...

Prenons quelque-uns de leurs arguments. D'abord je pense comme eux que la question de **l'esthétique des éoliennes et leur intégration dans le paysage doit être débattue**. Des progrès significatifs ont été faits depuis le début de l'éolien, et l'étude paysagère sera particulièrement suivie et orientée par les élus et les citoyens. Une **réglementation très stricte a été mise en place par l'Etat** et le processus de développement dure plus de 8 ans et mobilise les riverains et les élus locaux et fait même l'objet d'une **enquête publique**. Le développement anarchique (17 éoliennes argument des contre éoliens!) est impossible car seulement 10 % du territoire national est éligible aux critères d'implantation de l'éolien terrestre. La **probité des contre éoliens m'interroge** et fait preuve d'une **indignation à géométrie variable**. En quoi l'usine Prodia ne défigure-t-elle pas la forêt de Fougemagne ? Pourquoi les pylônes sur les hauteurs du Revermont n'ont jamais indignés les contre éoliens ? **Et pourtant ...**

Deuxième argument des contre éoliens : L'éolien est une aberration économique car l'éolien produirait une **électricité à 60 à 72 €/MWh** soit deux fois le coût de production

du nucléaire amorti. La Cour des Comptes, « connue pour sa grande impartialité » estime que le coût réel du nucléaire est de **60€/MWh** sans compter par exemple le démantèlement de la centrale nucléaire du Bugey sur **2 Km²** (une éolienne occupe **0,0025 km²** III). Le prix de l'électricité ne vas pas cesser d'augmenter à cause notamment du démantèlement des centrales nucléaires. Je passe le coût de traitements des déchets nucléaires plus néfastes que les quelques m³ de béton pour un parc éolien ... Aujourd'hui, les nouvelles centrales nucléaires développées par EDF produiront une électricité dont le coût de revient sera supérieur à **120 €/MWh**. Je laisse de côté le prix très volatile de l'uranium de **25 à 300 €/kg sur 20 ans** et en espérant que l'Etat ne taxe pas le vent ... Ainsi le coût de l'éolien et du nucléaire actuellement en production commence à converger, tandis que le coût du nucléaire actuellement en construction (EPR de Flamanville) explose : que choisissons nous pour notre avenir ? **Et pourtant ...**

Troisième argument : l'éolien ne produirait en moyenne qu'à **25 % de sa capacité**. Oui c'est vrai mais pourquoi omettent-ils de dire que le **solaire c'est 12 % d'efficacité** et **30 % pour le nucléaire**. Une éolienne n'a besoin que du vent pour tourner et ainsi produire de l'électricité. Contrairement aux centrales nucléaires, qui ont besoin d'uranium (et d'eau, dont on manque chaque année !). **Et pourtant ...**

Quatrième argument : les nuisances ! Oui une éolienne fait du bruit à la hauteur de **35 dB à 500 m** ce qui équivaut au bruit existant dans une chambre à coucher... A l'intérieur des habitations, ce bruit n'est pas audible. Sur la terrasse d'une habitation, il suffit qu'il existe un arbre ou une haie pour que le bruit des feuilles au vent couvre celui de l'éolienne. Je vous invite à vous rapprocher de parcs éoliens récents pour vous rendre compte, comme certains d'entre nous l'ont fait à Chamole vers Poligny. Les éoliennes tueraient massivement les oiseaux. Selon la la Ligue de Protection des animaux (LPO), en **2017**, l'estimation de la mortalité réelle varie selon les parcs de **0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an**, des résultats comparables à ceux obtenus aux États-Unis (5,2 en 2013). Soit bien moins que l'hécatombe causée par les lignes électriques, les chats ou les immeubles par exemple : une étude a ainsi estimé la mortalité des oiseaux aux Pays-Bas à **163 à 217 décès par kilomètre de ligne électrique à haute tension**. **Et pourtant ...**

Pour finir, la transition énergétique est un sujet trop important pour être abandonné aux querelles idéologiques et aux conceptions féodales de l'aménagement du territoire. Les enjeux de la transition énergétique doivent être traités avec l'objectivité et la **probité intellectuelle** dont nous sommes collectivement capables. J'espère, je n'en doute pas, que **les citoyens des Trois Châteaux seront à la hauteur de ce défi** ! Je vous donne donc rendez-vous pour la réunion publique le **mercredi 26 juin à 20 h à la salle des fêtes de Nanc**. Quelle que soit votre opinion sur l'éolien venez nombreux, c'est à vous de décider !

Chavanne Philippe
Maire des Trois Châteaux,
Vice-Président à la culture Porte du Jura



RÉUNION PUBLIQUE 26 JUIN 2019 20 h SALLE DES FETES DE NANC



A l'attention des habitants des Trois-Châteaux

Lyon, le 12 juin 2019

Projet éolien sur les communes des Trois-Châteaux et Domsure

En accord avec une majorité des conseillers municipaux, et après mise en concurrence avec d'autres entreprises, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) étudie la faisabilité d'une implantation d'un parc éolien entre Les Trois-Châteaux, sur l'ancienne commune de Chazelles, et Domsure. **Cet accord permet le lancement des études et n'engage pas les communes.**

A l'heure où de nombreuses informations contradictoires circulent sur ce projet, nous avons souhaité vous adresser ce courrier pour marquer notre engagement à vos côtés, habitants des Trois-Châteaux et Domsure, comme nous l'avons fait auprès de vos élus :

- Les coûts liés à l'étude de faisabilité sont intégralement payés par la CNR. Aucun engagement financier n'est pris par les communes, même en cas d'arrêt du projet.
- La CNR, entreprise au capital à majorité publique, compte la région Bourgogne-Franche-Comté parmi ses actionnaires, et s'engage à tout mettre en œuvre pour que le projet soit porté au maximum par des acteurs locaux, et co-construit avec eux. Cette volonté s'est déjà traduite par des rencontres et des échanges avec plusieurs spécialistes locaux de la transition énergétique : la société d'économie mixte SEM ENR Citoyenne basée à Lons-le-Saunier et la société coopérative d'intérêt collectif JURASCIC notamment. Ces éoliennes seront aussi les vôtres, collectivités locales et/ou riverains.
- Le démantèlement et la remise en état du site dès la fin de l'exploitation du parc éolien sont à la charge de l'exploitant du parc éolien, quel qu'en soit le coût. C'est inscrit dans la loi (Article L515-46 du Code de l'environnement).

Le projet, en cours d'étude, n'est pas assez avancé pour être certain de sa faisabilité, et pas davantage pour connaître un nombre précis d'éoliennes ou leurs emplacements exacts. Seules la concertation et la continuation des études permettront d'en savoir plus : cette phase peut durer 2 ans. Toutefois, dans la limite des connaissances actuelles, le projet pourrait accueillir entre 3 et 5 éoliennes, qui produiraient, à la seule force du vent, l'équivalent de la consommation électrique de 8 000 à 14 000 personnes par an pendant 30 ans. A titre de comparaison, la population de la communauté de communes Porte du Jura est de 10 500 habitants.

Les équipes de la CNR seront présentes le mercredi 26 juin 2019 lors d'une réunion publique à la salle des fêtes de Nanc-lès-Saint-Amour pour vous présenter ce projet et répondre à vos questions.

POUR PLUS D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

Amélie RAVIER
04 26 10 86 93
a.ravier@cnr.tm.fr



2 rue André Bonin
69 316 Lyon Cedex 04
www.cnr.tm.fr

Réponse d'élus à la lettre de Monsieur le Maire adressée aux habitants des Trois-Châteaux : Et pourtant...

Il est précisé dans **cette** lettre que le projet de parc éoliens avait été présenté il y a **un an** et avait connu la quasi-unanimité du conseil municipal. Effectivement, mais il est bon de préciser que ce point avait **alors** été présenté très rapidement et il avait été certifié que **cette** pré-étude pouvait être arrêtée très facilement et à tout moment. L'assemblée, sans avoir eu le temps de la réflexion sur les tenants et aboutissants, avait accepté **alors** le lancement d'une pré-étude.

Depuis, les membres du conseil municipal se sont renseignés, ont réfléchi et échangé sur les différents impacts de l'implantation des éoliennes dans les bois de Chazelles. Et une partie de cette instance est devenue contre les études de faisabilités, craignant que le temps passant, l'avancée des études ne permettent plus de stopper le projet. Il est très injurieux envers ces membres du conseil municipal de les accuser « du plus grand crime civique » !!!! Car, il est bien évident que nous sommes tous inquiets face au réchauffement climatique et conscients **que** « dans notre charge d'administrer un territoire », il est de notre devoir de chercher des solutions alternatives Mais ce n'est pas une raison de faire n'importe quoi, de foncer sans prendre le temps de la réflexion, surtout devant l'inquiétude et le questionnement de la population. Dans ce projet, c'est le lieu **de** l'implantation des éoliennes qui est inquiétant. Si il est prévu l'installation de 4 à 5 éoliennes, comptes tenues entre autres, de la distance nécessaire entre ces éoliennes, des pistes pour la construction et l'accès à celles-ci, il ne faut plus parler de l'impact paysager de la forêt de Fougemagne mais de la déforestation totale de ce bois certifié d'ailleurs récemment PEFC (Programme de reconnaissance de certifications forestières : ONG internationale ayant pour ambition de préserver les forêts, de garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi de pérenniser la ressource forestière) !!!! Vu la durée de vie des éoliennes (environ une vingtaine d'année annoncée), la reconstitution éventuelle de cette forêt (une trentaine d'année nécessaire au minimum) sera ensuite restreinte en raison des restes des fondations des éoliennes et des chemins d'accès. De plus, le coût des plantations restera certainement une charge financière importante pour la commune.

Il est également évoqué l'impact économique pour la Commune et ses habitants. Il est bien évident qu'il s'agit pour la CNR, d'une affaire financière avant tout. Des chiffres de retombées fiscales nous sont annoncées mais très certainement fantaisistes puisque qu'à ce jour, la CNR n'est pas en capacité de certifier la production de ces futures éoliennes.

Quant à la société Prodia, elle est injustement citée dans le cadre de ce projet, son impact paysager dans la forêt de Fougemagne n'est absolument pas comparable avec celui des éoliennes. Et la remise en cause des retombées financières et économiques importantes de cette entreprise, notamment en ce qui concerne l'emploi sur le bassin et les taxes perçues par les collectivités locales, aurait des conséquences non négligeables.

De plus, si effectivement l'effet visuel des pylônes électriques sur les hauteurs du Revermont est tout à fait recevable, les futures éoliennes ne permettront malheureusement pas leur suppression.

La proposition d'une réunion publique n'est peut-être pas la meilleure solution pour connaître l'avis de la population alors qu'il avait été évoqué l'organisation d'un référendum, ce qui serait peut-être le moyen de connaître plus précisément la position d'une plus grande représentativité des habitants de la commune.

Pour toutes ces raisons, il a été demandé à Monsieur le Maire, par certains élus, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la remise en cause de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien, allant jusqu'à cinq éoliennes, sur le territoire de la commune historique de Chazelles de LES TROIS -CHATEAUX.

Le Maire explique que le projet d'éoliennes sur les crêtes de la commune des Trois Châteaux a été rejeté à la majorité par le conseil municipal.

Il a été expliqué le coût de l'étude menée par la Compagnie Nationale du Rhône (500 000 € financée en grande partie par des subventions publiques) ; cette dernière n'a pas toujours pu répondre clairement aux questions posées par le public, tout comme le Maire, Philippe Chavanne.

M. Raffin a déploré le manque de concertation et d'information vis-à-vis de la commune de Coligny qui est tout de même très impactée par le projet.

Les plans d'insertion ont été pris depuis le Jura mais jamais depuis Coligny dont les coteaux ont une vue directe sur le site, les habitations les plus proches de Coligny seront à moins de 500 m. Il est rappelé que les éoliennes font 210 m de haut et que les arbres les plus hauts de notre forêt domaniale n'en font que 30.

Des questions restent en suspens :

- Le coût en empreinte carbone du projet
- L'impact sur la flore (déforestation, création de chemin d'accès....)
- L'impact sur la faune (gibiers, oiseaux migrateurs...)

Le conseil municipal des Trois Châteaux se réunit ce jeudi 27 juin 2019 en huit clos pour débattre du sujet.

Affaire à suivre....

- Prochains conseils municipaux

- Le mardi 27 août 2019
- Le jeudi 26 septembre 2019

- Devis matériel technique

Il a été demandé un devis pour plusieurs matériels :

- La petite tondeuse est tombée en panne et suite à de nombreuses soudures et réparations diverses, elle ne pourra plus être réparée
- Un souffleur à feuilles de plus petite dimension car à longue utilisation, le gros est difficile à manier
- Un débroussaillier de plus petite taille pour la même raison que le souffleur.

Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 3 051.63 €TTC, demande au Maire d'inscrire les crédits au budget.

- Toiture de l'agence postale

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet sommaire des travaux de réfection de la couverture et de la zinguerie sur le bâtiment de l'agence postale.

Le coût total de l'opération a été estimé à moins de 90 000 euros HT établit comme suit :

Lot unique : couverture ardoise et zinguerie

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ⇒ Décide d'approuver l'avant-projet sommaire des travaux de réfection de la couverture et de la zinguerie;
- ⇒ Dit que le montant des travaux est estimé à la somme de 90 000,00 euros HT,
- ⇒ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ⇒ Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération. – Lancement procédure des marchés publics.

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre des de réfection de la couverture et de la zinguerie, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

- ⇒ Accepté à l'unanimité des membres présents.

- Manifestations du week-end

En raison de la canicule qui sévit sur le pays depuis trois jours, les manifestations prévues par le Sou des écoles, l'association sportive du collège de Coligny et la Foulée Colignoise vont être quelque peu modifiée.

- Le flashmob du Sou des écoles organisé le vendredi 28 juin 2019 est délocalisé sur la place des Tilleuls pour que les enfants ne soient pas en plein soleil. Le repas qui suit sera servi à l'école comme prévu initialement
- Le feu de la St Jean organisé par l'Association Sportive le vendredi 28 juin 2019 est annulé en raison de la prise d'un arrêté préfectorale à la pollution interdisant tous les barbecues à composants solides y compris les feux de la St Jean
- Une réunion est prévue le vendredi 28 juin 2019 pour savoir s'il est raisonnable de maintenir le trail des Chamois du 30 juin 2019. Cette épreuve sportive, malgré la décision d'avancer les départs d'une heure et demie, reste à risque pour les personnes qui y participeront.
NB : décision prise d'annuler l'épreuve le vendredi 28 juin 2019 à 10h malgré tous les désagréments que cela entraînera.

- Marquage au sol

Le gérant du bureau de tabac demande s'il est possible de refaire les peintures de l'arrêt minute devant son établissement. M. Piroux répond que la campagne de marquage n'est pas finie.

- Salle des fêtes

Les nouvelles tables sont arrivées, les membres du conseil municipal s'y rendront après la clôture de la séance.

La séance est levée à vingt-et-une heure et trente minutes.

Le Maire
Bruno RAFFIN